

Article 1 : Organismes

Le **TRAIL « La pelouséenne »** est une course nature semi-nocturne organisée par l'association Amis Vététiste Orienteurs de Haut Niveau, le samedi 17 Octobre 2026.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le **TRAIL « La pelouséenne »** aura lieu le **samedi 17 Octobre 2026** à Pelousey. Il est composé d'une course :

le samedi 17 Octobre :

>la Pelouséenne - 11km/200D+. Circuit de 11km en semi nocturne

Le départ sera au parc de la Noue ([ici](#)) Le Samedi 17 octobre à 18h30. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

La course « La Pelouséenne est ouverte **à partir de la catégorie Cadet (Né(e) en 2010 ou avant)**

3-2 : Certificat médical et licences sportives

Depuis la Circulaire FFA n°3 du 16 janvier 2024, **le certificat médical n'est plus obligatoire pour participer à une course agréée FFA et un Parcours Prévention Santé, parcours éducatif de sensibilisation sur les risques liés à la santé dans la pratique de la course à pied, peut aussi vous permettre de valider votre participation**

Vous avez donc le choix :

- De réaliser votre Parcours Prévention Santé [ICI \(https://pps.athle.fr/\)](https://pps.athle.fr/) et renseigner votre N° de PPS valable à la date de l'événement (PPS désormais payant 5€ et valable un an)
- De joindre votre numéro de licence FFA.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription Maximum 500 inscrits. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

Prix unique : La pelouséenne - 11km : 15 €

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif.

En cas de blessure, sur présentation d'un justificatif jusqu'au 01/10 nous remboursons l'intégralité de l'inscription (moins les frais bancaires).

Article 5 : Matériel

Obligatoire : Lampe frontale

Article 6 : Retrait des dossards

Retrait possible à partir du 17 octobre à 15h

Article 7 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MACIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 8 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 9 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par des puces intégrées à un porte dossard, qu'il faudra rendre impérativement à l'issue de la course.

Article 10 : Classement et récompenses

Seront récompensés les 3 premiers du scratch (hommes et femmes) sur le 10km

Pour le Challenge du premier Km : Le premier scratch (homme et femme)

Pour le Défi surprise : La personne ayant franchi la ligne d'arrivée avec l'objet encombrant

Article 11 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel ou tout jet de déchet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 12 : Droit à l'image & Données Personnelles

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Les données personnelles communiquées par les participants sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits.

Article 13 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

En cas de force majeure (intempéries....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.